



DÉPARTEMENT
Du VAR
■
ARRONDISSEMENT
DE TOULON
■
DÉMOCRATIE
LOCALE
■

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

CONSEIL DE QUARTIERS CENTRE EST

Commission Cadre de vie
(circulation, stationnement, sécurité)

Réunion du mercredi 16 juin 2010



Étaient présents.-

Pour le Conseil Municipal:

Claude ASTORE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des infrastructures,
Toussaint CODACCIONI, adjoint au Maire délégué dans le domaine des sports et des loisirs,
Christiane JAMBOU, Conseillère Municipale chargée du tourisme,
Martial LEROY, Adjoint au Maire chargé des quartiers Centre Est,
Philippe MIGNONI, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Économie et des Services Publics,
Bernard TROUCHET, Adjoint au Maire chargé des quartiers Ouest,
Marie VIAZZI, Conseillère Municipale déléguée dans le domaine de l'entretien de la voirie, de ses abords et de l'éclairage public.

Pour les Commissions cadre de vie des Conseils de quartiers Centre-Est:

André BARBERO, **Catherine BOULE**, **Gilbert BRESSAN**, **Jean-Pierre CAMILLIERI**, **Christian FESTOU**, **Antoine GULIZZI**, **Corinne JOUVE**, **Andrée PATIES**, **François PEYRE**, **Arlette TERNISIEN**, **Alain VIUDES**.

Étaient également présents.-

Robert CHIANTARETTO, président du Foyer Cresp,
Guy SEGURA et **Franck SIMON**, représentants le conseil syndical de la copropriété « Les restanques »,
Marguerite GAVINI, CIL des Mouissèques,
Jacqueline CARUSO, **Alain GIRBES** et **Annie TAPIA** représentant le comité de défense du quartier de la Rouve et ses environs,
Salah JEDDOU, CIL la Seyne centre:
Bernard MISSEREY et **Ludovic SINTES**, résidents de la corniche du Bois Sacré,
Christelle LACHAUD, **Viviane VLEMINEX**, résidents de la corniche Philippe GIOVANNINI,
Michel TERNISIEN, résident quartier des Mouissèques, La Presse (VAR MATIN).

Participaient également à cette réunion.-

Marie-Paule SILVY, directrice territoriale, responsable du service des Infrastructures,
Françoise TORTILLET, ingénieur territorial, service des infrastructures,
Pierre POGGI, police Municipale,
Luc PALANGIE, directeur territorial, service vie des quartiers – démocratie participative,
Madeleine OLLIVIER, secrétariat de Monsieur Le MAIRE,
Nasser HALLAL, service gestion de proximité seynoise,
Virginie VASSORT, agent de maîtrise, service vie des quartiers – démocratie participative, assure le secrétariat de la réunion.

Étaient excusés.-

Jocelyne LEON, Adjointe au Maire chargée du domaine de l'action socio-éducative, de la prévention et de la police municipale,
Michel REYNIER, Adjoint au Maire chargé du développement de la démocratie locale,
Fanny MAGAGNOSC-VANNI, Responsable du Pôle Proximité Population et Prévention,
Hana VALENTOVA, Coordinatrice du CLSPD,
Daniel BALIZET, Christophe CHARLIER, Pauline COOPER, Michel JAMBOU, Joëlle JEGOU, Annie PALANGIE, Jérôme PALANGIE, Georges VALOR, Conseillers de Quartiers.

Martial LEROY ouvre la séance de travail. Il remercie les participants d'avoir répondu à son invitation. Il présente à l'assemblée les élus et les fonctionnaires territoriaux qui participent à nos travaux. Il prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de **Monsieur Le MAIRE**. Il note l'absence momentanée de **Claude ASTORE, adjoint au Maire**, qui retenu par une rencontre nous rejoindra dès que possible.

Il rappelle à l'assemblée les deux points à l'ordre du jour de cette réunion:

1. examen des propositions de création de zone de stationnement sur l'avenue Frédéric Mistral et examen des propositions d'aménagement de ces zones en alternance.

Il rappelle qu'il s'agit d'une demande émanant des riverains et que des propositions d'aménagement ont été formulées par **Alain VIUDES** (membre de la commission développement durable).

2. examen des propositions de mise en sens unique de l'avenue Esprit Armando.

Cette demande est portée par les membres du CIL des Mouissèques et soutenue par la présidente **Andrée PATIES**. Il présente l'intéressée à l'assemblée.

Martial LEROY laisse la parole aux services municipaux qui sont en charge des dossiers. Après cette présentation, toutes les questions pourront être posées. Les réponses seront apportées par les élus et les services municipaux présents ce soir.

ORDRE DU JOUR N° 1.- PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE FRÉDÉRIC MISTRAL

Luc PALANGIE rappelle à l'assemblée que lors de précédentes réunions de la commission développement durable **Alain VIUDES** avait signalé le caractère accidentogène de l'avenue Frédéric Mistral. Il avait alors demandé au Service Infrastructures de travailler sur un projet d'aménagement en chicanes de manière à réduire considérablement la vitesse de circulation sur cette voie.

Marie-Paule SILVY et à **Françoise TORTILLET** interviennent ensuite sur les caractéristiques techniques de ce dossier.

Marie-Paule SILVY souligne que l'avenue Frédéric MISTRAL est classée dans le domaine routier départemental. De ce fait, le projet d'aménagement qui sera retenu par notre commission devra faire l'objet d'une validation par les services du Conseil Général. Deux solutions techniques ont été imaginées par les services. Elles figurent sur les documents remis aux participants en début de réunion ; ils sont actuellement diffusés sur écran.

La 1^{ère} solution comporte les caractéristiques suivantes :

- Conservation et élargissement du stationnement actuel à droite de la voie de circulation (annexe1).
- Aménagement d'un accotement sur la gauche de la chaussée (annexe 3 - coupe projet 1) avec possibilité de création d'une piste cyclable (annexe 3 - coupe projet 1bis).
- Rétrécissement de la voie de circulation à 3 m (largeur réglementaire) de manière à favoriser le ralentissement des véhicules sur cette voie.

Elle cite les avantages liés à cette solution :

- Aménagement léger,
- Création d'une piste cyclable (proposition qui pour favoriser une aide du Conseil Général),
- Maintient du style caractéristique datant du XIX^{ème} siècle ; avenue bordée de magnifiques platanes.

Elle estime que visuellement cette solution présente plusieurs avantages ; elle lui apparaît mieux correspondre à l'identité de la voie.

La 2^{ème} solution comporte les caractéristiques suivantes :

- Aménagement de zones de stationnement en chicanes (annexe 2),
- Élargissement des zones de stationnement (annexe 3-coupe projet 2)
- Rétrécissement de la voie de circulation à 4 m (annexe 3-coupe projet 2).

Les préconisations mise en œuvre entraînent une diminution des places de stationnement. Elle ajoute que le stationnement latéral de part et d'autre de la voie de circulation donnera un effet esthétique désagréable et une perception de la voiture présente dans tout l'espace visuel.

Alain VIUDES n'approuve pas les commentaires apportés par **Marie-Paule SILVY** en faveur du projet n°1. Il estime que l'aspect sécuritaire doit essentiellement être privilégié. Il ajoute qu'il est riverain de l'avenue Frédéric MISTRAL depuis 15 ans. On dénombre 12 morts sur cette

voie à cette date.

Concernant le stationnement, il propose de créer des aires sur les trottoirs larges à l'aide d'un marquage au sol.

Marie-Paule SILVY précise que la sécurité sur cette voie n'a pas été oubliée dans le premier projet. Elle ajoute que les passages protégés seront signalés par différents moyens ou obstacles. Elle ajoute également que le rétrécissement visuel de la voie oblige à un ralentissement de la vitesse.

Elle rappelle que ce lieu a un type architecturale du XIX^{ème} siècle que certains membres du Conseil Municipal souhaitent conserver.

Claude ASTORE note, effectivement, que les trottoirs sont de grande largeur. Toutefois, il signale la présence de platanes de grande circonférence de tronc. Ces derniers occupent la majeure partie des trottoirs et ne facilitent pas le passage de tous les usagers de cet espace dont les personnes à mobilité réduite. La création de zones de stationnement sur le trottoirs doit correspondre à la réglementation en vigueur en matière de déplacement piétonnier. Il propose d'étudier la faisabilité de ces zones de stationnement en conseil de quartiers.

Alain VIUDES, tenant compte de ces arguments, propose de multiplier les passages protégés. L'absence de ces aménagements au milieu de l'avenue favorise la vitesse.

Claude ASTORE répond que cette demande pourrait être examinée au regard de la circulation piétonne. Il estime qu'un passage protégé supplémentaire situé au milieu de l'avenue serait suffisant. Dans son intervention, il laisse apparaître que le rétrécissement de la voie prévu dans les deux projets présentés oblige les automobilistes à un ralentissement.

Gilbert BRESSAN souhaite intervenir sur deux points concernant le projet 2.

Tout d'abord, il informe l'assemblée qu'en tant que motard les chicanes n'ont jamais favorisé un ralentissement de la vitesse.

Ensuite, en présence de places de stationnement de part et d'autre, il s'interroge sur la visibilité qu'auront les véhicules aux abords des petites rues qui débouchent sur l'avenue.

Claude ASTORE rappelle que l'avenue Frédéric MISTRAL fait partie de la déclaration d'utilité publique pour le passage du TCSP. Le projet d'aménagement doit également en tenir compte.

Martial LEROY propose de se rencontrer lors d'une prochaine réunion du conseil de quartiers Centre Est pour étudier la faisabilité d'un projet de stationnement avec empiètement sur les trottoirs.

Claude ASTORE précise que la proposition d'aménagement d'un passage protégé sera intégrée au nouveau projet qui sera présenté. Il ajoute qu'il est possible de matérialiser ce type d'aménagement à l'aide de « petits flashes » pour en améliorer la visibilité.

En l'absence d'autres questions, **Martial LEROY** propose de poursuivre la réunion avec le projet de circulation de l'avenue Esprit Armando.

ORDRE DU JOUR N° 2.- PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE ESPRIT ARMANDO

Marie-Paule SILVY rappelle les problématiques rencontrées sur cette voie :

- circulation,
- stationnement,
- sécurité routière.

La présentation des différents documents constitue une première ébauche de projet de mise en sens unique de l'avenue Esprit ARMANDO. Cet aménagement a déjà été évoqué par le CIL des Mouissèques.

Elle fait observer que les constructions récentes ouvrent peu de possibilités d'aménagement de cette voie.

Elle ajoute que les services techniques ont tenu compte d'une pétition des riverains du chemin Napoléon concernant leur accès à l'avenue Esprit ARMANDO.

Le sens de circulation proposé part de la ville vers la mer (annexe 4).

Elle cite les principaux avantages liés à ce projet:

- création de zones de stationnement,
- réfection des trottoirs,
- amélioration du cadre de vie des habitants.

L'inconvénient de cette solution réside bien entendu, dans l'absence de voie transversale. Ceci nécessite pour les résidents d'effectuer un détour pour se rendre en centre-ville.

En s'appuyant sur le document (annexe 5), elle note que le sens unique choisi permet aux riverains d'emprunter aisément le chemin du Fort Napoléon.

Elle complète son exposé en rappelant que l'objectif initial de la mise en sens unique de l'avenue Pierre Fraysse consistait à alléger la circulation sur l'avenue Esprit ARMANDO. Elle ajoute que, si la municipalité avait privilégié le sens unique de l'avenue Esprit Armando de la mer vers la ville, les problématiques de trafic sur l'avenue Pierre FRAYSSE seraient retrouvées.

Document à l'appui (annexe 6), **Marie Paule SILVY** montre l'aménagement de type giratoire esquissé au niveau du chemin d'accès au « Mont des Oiseaux ». Cet aménagement devrait sécuriser l'accès aux immeubles de l'Office Public Terres du Sud Habitat et de la copropriété « les restanques ». Ce projet reste à l'étude. Elle ajoute que compte tenu du grand nombre de logements le double sens de circulation, dans la portion comprise entre l'entrée du chemin et le carrefour de la Rouve, est maintenu.

Claude ASTORE remercie le CIL des Mouissèques pour sa participation à l'élaboration du projet de mise en sens unique de l'avenue Esprit ARMANDO. Il souligne que le CIL des Mouissèques a permis de créer un lien direct avec la population. Celui-ci a assuré la diffusion des propositions et la récupération des réponses.

Il évoque l'assemblée générale du CIL des Mouissèques lors de laquelle le projet avait été présenté. Il ajoute qu'il tenait à ce que cette étude soit également soumise en conseil de quartiers.

Il explique que ce projet a pour but de palier aux problématiques de circulation de stationnement et de dangerosité et ce, en raison de la multiplication de nouvelles constructions.

Il insiste, sur le fait, que la réalisation complète de ce projet doit tenir compte de la délivrance de permis de construire accordée par l'équipe municipale antérieure, sur ce quartier. Un grand nombre de mises en chantier demeure en sommeil. Il est évident qu'il ne pourra y avoir de réfection totale de la voie qu'à l'achèvement des programmes de ces constructions.

Il ajoute que les modifications apportées au PLU (plan local d'urbanisme) qui seront validées et approuvées, à l'automne, ont pour objet de limiter la constructibilité dans le quartier. Ce document est consultable aux services techniques de la ville. Un cahier de remarques et de suggestions est tenu à la disposition de la population. Il invite les membres de cette assemblée à se rendre aux services de l'urbanisme.

En s'appuyant sur le plan, il indique que le terrain cadastré BV 147 appartenant aux CNIM pourrait servir de desserte de voirie et permettre de rejoindre le centre ville plus facilement. Il précise qu'il existe une possibilité d'acquisition de ce terrain par la municipalité. Ceci nécessite un investissement considérable.

Claude ASTORE revient sur les propositions d'aménagement formulées en soulignant que la création d'un giratoire et de plateaux transversants surélevés au niveau du chemin d'accès au « mont des oiseaux » permettra d'inciter les véhicules à réduire considérablement leur vitesse. Il précise que le projet sera certainement phasé avec :

- tout d'abord une mise en sens unique provisoire, avec un sens à définir,
- puis un aménagement de l'espace (stationnement, trottoirs, passage protégé...).

Il propose à l'assemblée de débattre de ces propositions.

Certains participants formulent quelques observations négatives. On a pu relever :

- absence d'information, de consultation concernant le projet de mise en sens unique ;
- problématiques de circulation à l'entrée de ville, sur le port, sur l'avenue Pierre FRAYSSE, autour du boulevard Jean JAURES et de l'avenue Frédéric MISTRAL, ainsi qu'au boulevard Toussaint MERLE ;
- sentiment d'enclavement dû au sens proposé.

Ils formulent également des propositions, à savoir:

- maintien du double sens sur l'avenue Esprit ARMANDO,
- restitution du double sens sur l'avenue Pierre FRAYSSE.
- aménagement ralentisseurs,
- aménagement d'un giratoire au niveau du croisement de l'avenue Général CARMILLE, des allées Maurice Blanc et de l'avenue Esprit ARMANDO.
- inverser le sens proposé,
- interdiction de stationnement.

Gérard GIRBES demande si une étude de flux de la circulation dans le quartier a été réalisée.

Andrée PATIES apporte plusieurs informations qui permettent aux participants de se rendre compte des efforts fournis en matière de communication. Ainsi, 1000 flyers ont été diffusés dans les boîtes aux lettres du quartier. Un code couleur permettait de distinguer le secteur géographique des foyers sondés. Elle ajoute que les questionnaires ont également été publiés dans la presse locale et dans le magazine municipal « le seynois ». Elle précise que seule une centaine de réponses a été récupérée.

Elle souhaite que les participants apportent un regard plus large sur la problématique de sécurisation de cette voie. La sécurisation des piétons et des personnes à mobilité réduite doit être privilégiée par rapport au « détour » que devront emprunter les différents véhicules pour parvenir au centre ville.

En matière de sécurité routière, elle s'inquiète de la présence des bus qui circulent sur la voie et compte tenu de la configuration des lieux rasant les immeubles. Ces inconvénients vont s'accroître avec la construction future de nouveaux immeubles. Elle invite l'assemblée à raisonner aujourd'hui autour de la sécurité et de rechercher une solution commune.

Arllette TERNISIEN signale les actes d'incivisme et le non respect des règles de sécurité routière sur cette partie de l'avenue Esprit ARMANDO comprise autour du débouché du chemin du Fort Napoléon. Elle précise qu'aujourd'hui elle prend parole au nom de toutes les mamans qui empruntent cette voie avec leurs enfants.

Elle s'interroge sur l'aménagement des trottoirs au niveau des sorties des garages situés tout le long de cette avenue.

Marie-Paule SILVY rappelle que le sens proposé prend en compte l'accès difficile au chemin du Fort Napoléon. Elle ajoute que l'aménagement des trottoirs et du stationnement n'a pas encore été étudié.

Claude ASTORE explique que le projet présenté ce soir se place dans une phase de réflexion, de travail qui prend en compte des problématiques formulées par des concitoyens. Des améliorations sont possibles.

Il souligne que le projet a pour objet de privilégier la sécurité des piétons et le cadre de vie des habitants du quartier.

Il note que la situation particulière de sorties des logements à la limite de la voie de circulation est un état de fait que l'on est obligé de prendre en compte.

Notre réflexion a pour but la sécurisation des piétons et la seule possibilité restante consiste à aménager l'emprise de voirie existante. L'hypothèse de suppression d'une voie de circulation a été retenue. Une réduction de l'espace de circulation et des opérations d'aménagement de stationnements et de trottoirs des deux cotés de l'avenue Esprit Armando sont à l'étude. Le sens de circulation reste à définir.

Il répond négativement au retour du double sens de circulation sur l'avenue Pierre Fraysse. La solution mise en place consiste à éviter la coupure de la circulation automobile du boulevard Jean JAURES et de sécuriser le déplacement des piétons aux abords de l'école Malsert. Il précise que cette mise en sens unique permet un apaisement du flux.

Dans le nouveau schéma d'aménagement et selon les flux de circulation (avenue Pierre FRAYSSE, une suppression du feu tricolore au carrefour J.F. KENNEDY peut être envisagée avec une perte de priorité à droite pour l'avenue Pierre FRAYSSE.

Une autre suppression de feu tricolore pourrait être envisagée au niveau du croisement de l'avenue Général CARMILLE, des allées Maurice Blanc et de l'avenue Esprit ARMANDO avec l'aménagement d'un giratoire.

Il précise que cette dernière proposition nécessite un partenariat entre la ville et la communauté d'agglomération (TPM). Il note la présence d'un espace classé boisé à ce carrefour. Ceci constitue une contrainte.

Concernant les modifications des habitudes de desserte observées par certains membres de l'assemblée, il accorde le fait qu'il s'opèrera une phase d'adaptation plus ou moins difficile à vivre. Il poursuit son intervention, en précisant que les avenues Esprit ARMANDO et Pierre FRAYSSE n'ont pas vocation à devenir des voies de transit mais rester des voies de desserte locale.

Il ajoute que la municipalité est consciente du développement de l'incivilité et des problématiques liées au non respect des règles de stationnement. Elle les déplore. Il ajoute également que la ville n'a pas vocation à créer du stationnement pour satisfaire les besoins occasionnés par la création des logements privés.

Pour répondre à la question d'étude de flux de la circulation dans le quartier, il informe les participants qu'à ce jour seule une étude globale de circulation sur toute la ville a été réalisée. Il explique qu'un comptage sera effectué lorsque le projet aura pris de l'évolution. Il souligne que le projet a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants du quartier.

Philippe MIGNONI n'approuve pas toutes les observations formulées, ce soir, par les participants. Il note que si la circulation sur le port et jusqu'à l'avenue CASANOVA était dense à toutes les heures de la journée, les bus qui desservent les croisiéristes n'auraient pas choisi le point de ramassage actuel.

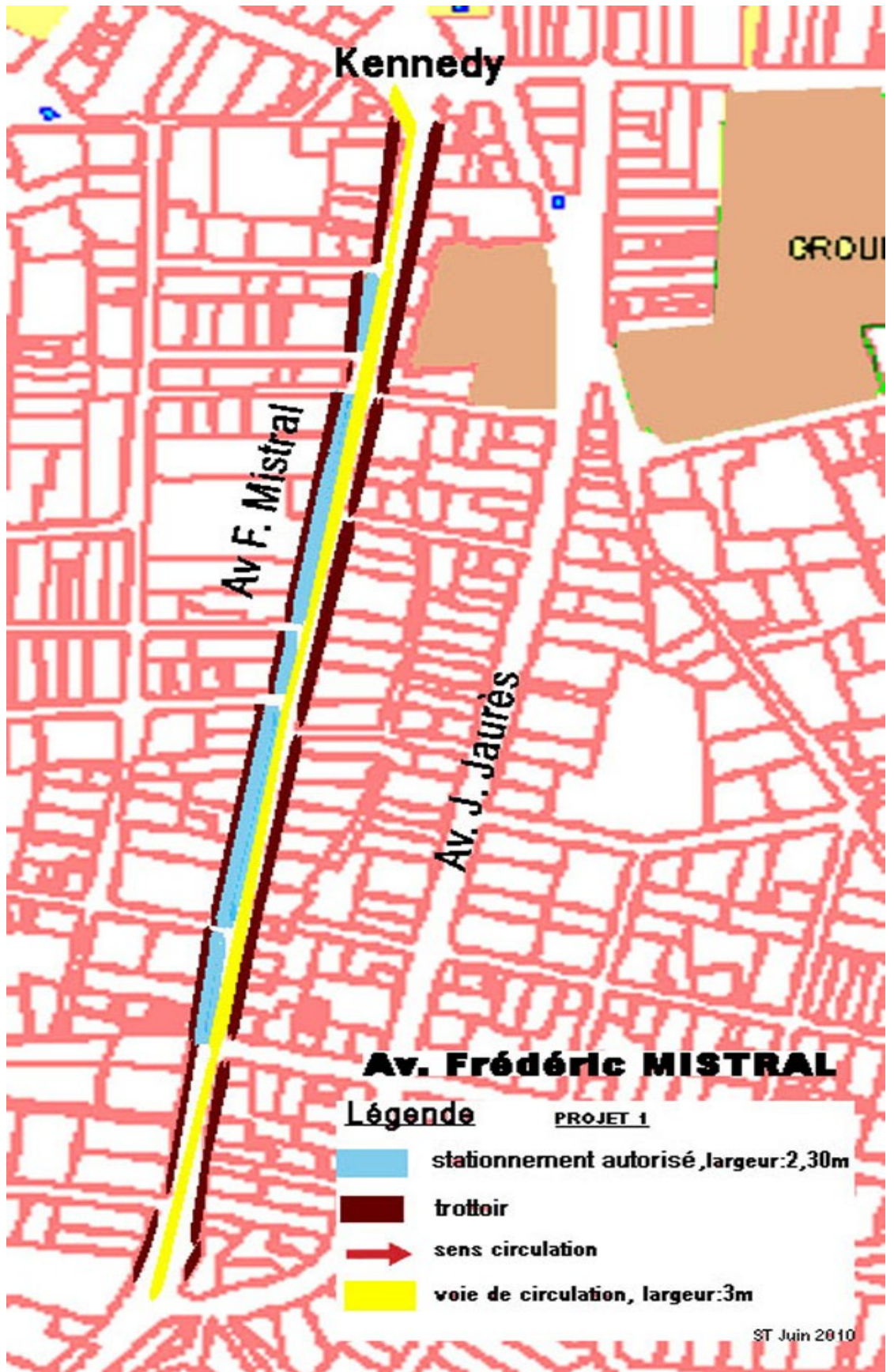
Il est d'accord qu'aux heures de pointes, la circulation est difficile. Mais il souligne que cette problématique se retrouve dans toutes les villes du Var. Il évoque le tunnel de Toulon qui n'est toujours pas en fonction à ce jour. Il rappelle à l'assemblée le projet de TCSP qui espère t-il verra le jour dans quelques années.

Au sujet de l'aménagement de la voirie proposé, il estime qu'une aération de l'espace permet une dynamisation du cadre de vie. Il appuie son propos en évoquant le récent aménagement interdisant le stationnement autour de la place Daniel PERRIN.

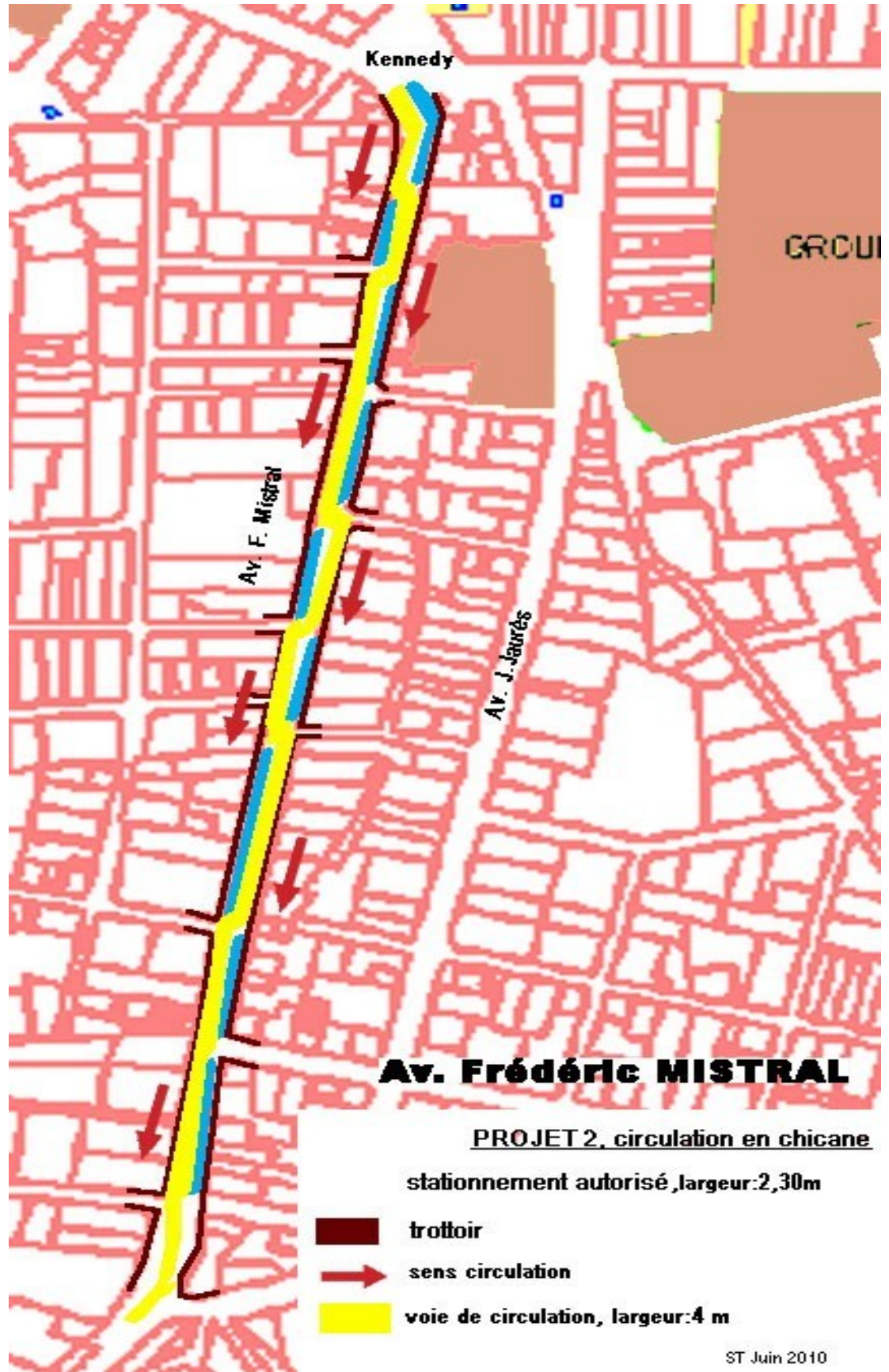
L'ordre du jour étant épuisé, **Martial LEROY** remercie l'assemblée et félicite les participants pour l'intérêt particulier qu'ils ont manifesté tout au long du débat. Il propose de poursuivre cette réflexion et de créer un groupe de travail afin de faciliter la mise en œuvre des solutions.

Il invite les participants à poursuivre leurs échanges autour d'un apéritif offert par la municipalité.

La séance est levée, il est 20 h 10.



ANNEXE 1



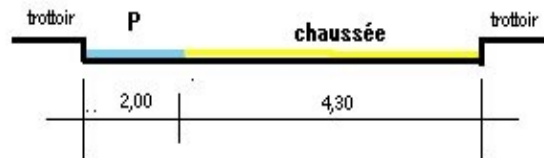
ANNEXE 2

Av. Frédéric MISTRAL

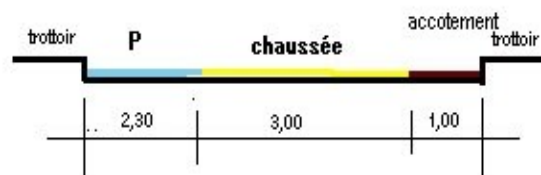
Coupes de principe

ST Juin 2010

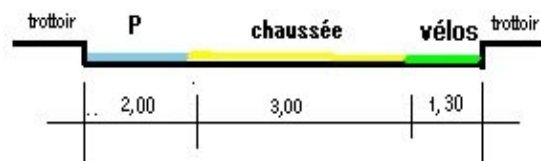
Coupe : Etat actuel



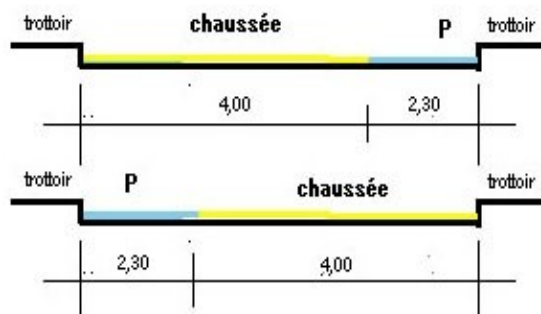
Coupe :Projet 1



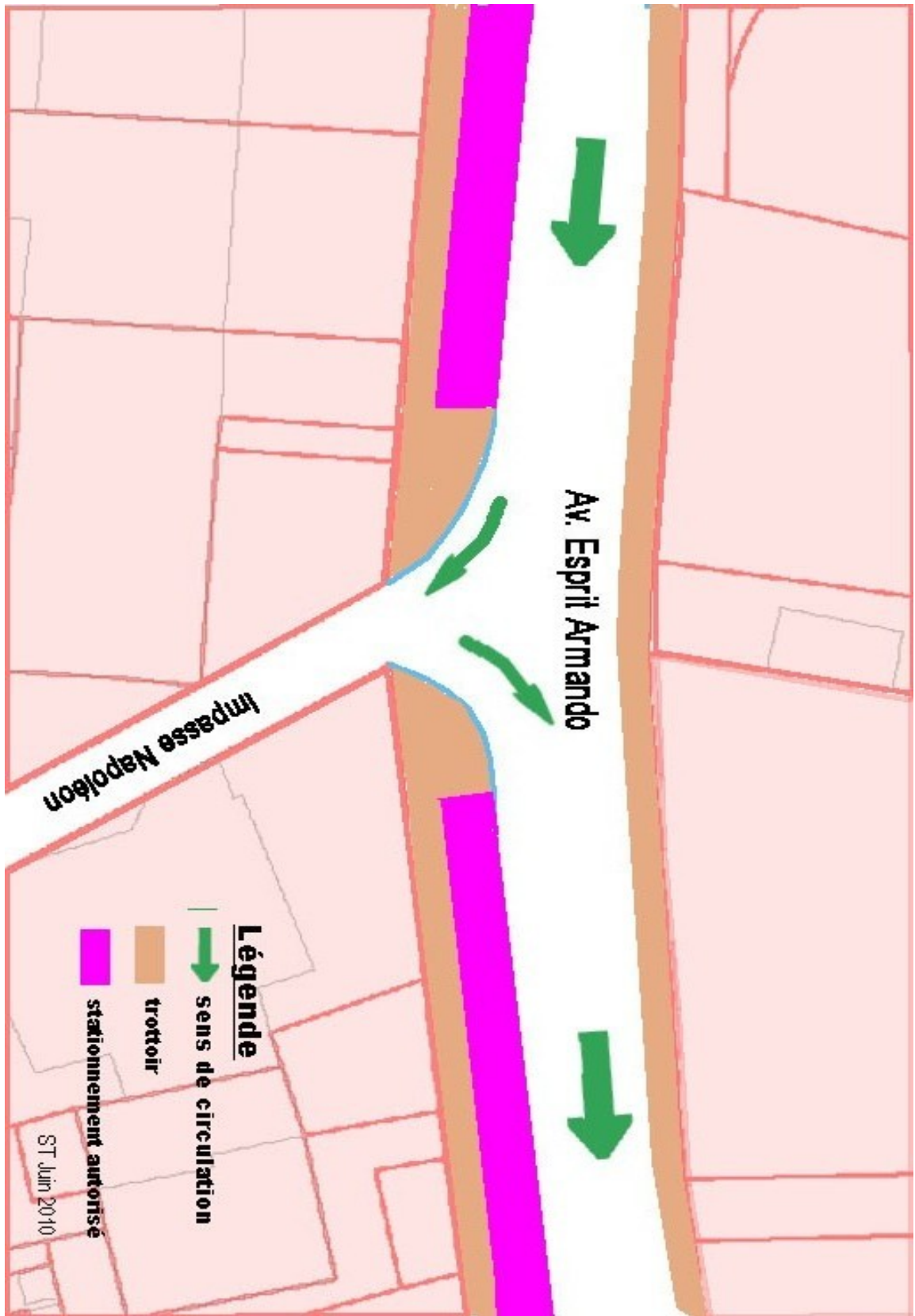
Coupe :Projet 1bis
après réfection de la chaussée



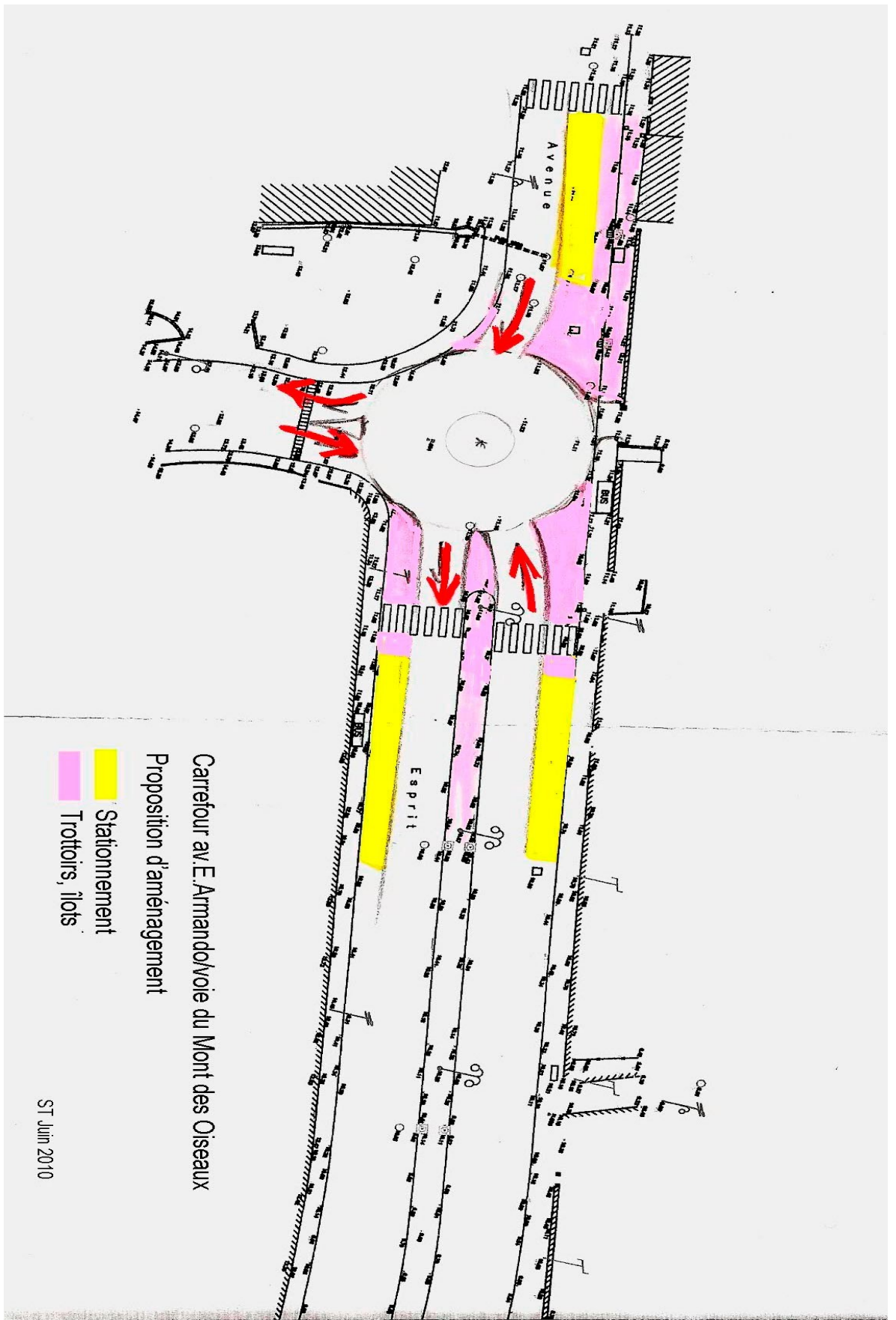
Coupe :Projet 2, stationnement alterné



ANNEXE 3



ANNEXE 5



ANNEXE 6